

## ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU HAUT-JORAT A.I.E.H.J

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Date de la séance :

26 juin 2024

Présidence :

M. Luc GINDROZ

## Le Conseil Intercommunal décide

d'accepter le préavis 01/2024 relatif aux comptes 2023

- d'accepter le préavis 02/2024 relatif au rapport d'activités 2023
- d'accepter le préavis 03/2024 relatif au crédit d'investissement de CHF 130'000.00 pour la réfection de chambres de captages et remise en état d'une source

Le président :

La secrétaire :

L. Gindroz

V. Curchod

La demande de référendum doit être annoncée au préfet du district du Gros-de-Vaud, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des Avis Officiels, conformément aux dispositions des articles 112 et suivants de la LEDP. Les listes de signatures doivent être déposées auprès des Municipalités des communes membres dans les vingt jours qui suivent l'autorisation de récolte des signatures accordée par le préfet.

Date de parution dans la FAO: 2 juillet 2024